Envoyé en préfecture le 11/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le
ID : 063-216300327-20230905-TRLB20231011_03-AU

DEPARTEMENT

DU PUY-DE-DOME
FERRAND

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT

COMMUNE DE BEAUMONT

DECISION DU MAIRE
PRISE PAR DELEGATION
N° 2023 – 67

OBJET : Convention de partenariat / Conseil Départemental / Saison Culturelle Impulsions 2023/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 – 22 et L.2122 – 23 ;

Vu la délibération n° 2020/03/01 en date du 28 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre du point n° 4 de l'article 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux portant attribution de la licence d'entrepreneur de spectacles ;

Vu les numéros de licence entrepreneur de spectacle : L-R-20-6809 / L-R-20-6810 / L-R-20-6805 / L-R-20-6806 / L-R-20-6807

Vu le numéro de **SIRET** : 216 300 327 000 14 et le **Code APE** : n° 8411Z ;

Considérant la nécessité de promouvoir une politique culturelle ambitieuse et de la rendre accessible à l'ensemble de nos concitoyens ;

Considérant la culture comme un vecteur essentiel au développement et à l'attractivité de la commune de Beaumont ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver, en toute sa teneur, la convention de partenariat entre la **Ville de Beaumont** représentée par M. Jean-Paul CUZIN, son Maire, et le **Département du Puy de Dôme,** représenté par M. Sébastien GALPIER, son Vice-Président.

ARTICLE 2 : **Objet de la convention :** Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme est à l'initiative de la saison culturelle départementale « Impulsions ». Ce dispositif a pour mission de promouvoir la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble du département. Ce projet est conçu et mis en œuvre de façon professionnelle tant au niveau des organisateurs que des intervenants culturels et veille à la mixité des personnes impliquées. Il s'inscrit au cœur des actions menées par le territoire, en appui avec les structures culturelles locales, dans une démarche de réseau et de partenariat.

À cette occasion ; la Ville de Beaumont s'engage à accueillir une représentation des spectacles « **Landing + Accumulation** » de la compagnie X-Press le **Dimanche 19 novembre 2023** à 17h30 au Tremplin.

Envoyé en préfecture le 11/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le
ID : 063-216300327-20230905-TRLB20231011_03-AU

ARTICLE 3 : **Le Département** s'engage à :

- Fournir les supports de communication permettant la promotion du spectacle et à faire figurer, pour chaque opération, les partenaires concernés.
- Assurer la promotion du spectacle auprès de la presse locale et nationale.
- Reverser une participation financière correspondant à 40% du budget artistique du spectacle, comprenant le cachet des artistes, les défraiements (transports, hébergements, repas) et les frais de droits d'auteurs. À cette participation s'ajoutera le reversement de la billetterie.

ARTICLE 4 : En contrepartie, **la Ville de Beaumont**, en qualité de partenaire s'engage à :

- Assurer l'organisation du spectacle par une aide technique et logistique (mise à disposition du lieu, aménagement du lieu, mise en place d'une billetterie, mise à disposition du personnel technique, transfert des artistes, service de sécurité).
- Faire apparaître sur tout document d'information réalisé par ses soins l'estampille Impulsions fourni par l'organisateur départemental.
- Prendre en charge l'hébergement et les repas de l'équipe technique et artistique le jour de la représentation.

ARTICLE 5 : Ladite convention est valable dès sa signature et ce jusqu'au versement de la participation financière du Département.

ARTICLE 6: La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

A Beaumont, le 05 septembre 2023

LE MAIRE

Jean-Paul CUZIN